

Publications des départements et des offices de la Confédération

Initiative populaire fédérale «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 11 août 2004 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la constitution ayant été recueillies.
2. Sur 107 449 signatures déposées, 106 344 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative, Verein Bürger für Bürger, Case postale 266, 8044 Zurich.

31 août 2004

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

¹ RS 161.1

² FF 2003 670

Initiative populaire fédérale «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	34 431	223
Berne	8 946	118
Lucerne	5 084	51
Uri	285	0
Schwyz	1 719	32
Obwald	290	0
Nidwald	257	0
Glaris	1 430	28
Zoug	1 147	1
Fribourg	508	37
Soleure	1 904	19
Bâle-Ville	1 668	4
Bâle-Campagne	1 752	31
Schaffhouse	2 546	3
Appenzell Rh.-Ext.	1 096	20
Appenzell Rh.-Int.	368	0
Saint-Gall	12 278	77
Grisons	5 702	167
Argovie	9 795	78
Thurgovie	7 247	64
Tessin	1 830	19
Vaud	1 524	17
Valais	2 207	36
Neuchâtel	1 184	0
Genève	608	76
Jura	538	4
Suisse	106 344	1105